

COVID-19 : la mobilisation des équipes de Framatome Romans en images

Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information

Valence, le 19 novembre 2020

Pierre-Antoine Alazard, Directeur Qualité Santé Sûreté Sécurité Environnement Protection

SOMMAIRE

- **01** Recommandations nationales du Ministère du travail et applications sur le site
- **02**. Retour en images sur les premières semaines de mobilisation entre mars et mai 2020

1. Recommandations nationales Ministère du travail et applications sur le site

Recommandations nationales Ministère du travail 1/4

Généralisation du télétravail et prise en compte des vulnérabilités liés à la santé



Suite au passage au stade 3 de l'épidémie, le télétravail devient la norme pour tous les postes qui le permettent.

Les salariés dits à risques (<u>la liste complète</u> est mise à jour sur le site du ministère de la santé) doivent être placés en télétravail ou en arrêt de travail en se connectant sur <u>declare.ameli.fr</u>.

- Décision de réduire l'activité en présentiel au strict nécessaire (« plan de continuité d'activité ») ayant permis de diviser par plus de 2 le nombre de personnes présentes sur site
- Salariés à risques:
 - Auto déclaration des salariés en affection longue durée (déclarations par les salariés sur « declare.ameli.fr »)
 - Accompagnement des salariés à risque par la médecine du travail sur la base de leur dossier médical





Recommandations nationales Ministère du travail 2/4

Mesures à respecter pour les salariés présents sur site



- Les règles de distanciation (1 mètre minimum) et <u>les gestes barrières</u>, simples et efficaces, doivent impérativement être respectés.
- L'employeur doit s'assurer que les règles sont effectivement respectées, que savons, gels, mouchoirs sont approvisionnés et que des sacs poubelles sont disponibles.
- · Les réunions doivent être limitées au strict nécessaire;
- · Les regroupements de salariés dans des espaces réduits doivent être limités.
- Tous les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés.



Aller sur son lieu de travail nécessite un justificatif de déplacement professionnel pour motif impératif émanant de l'employeur

- Limitation au maximum des accès en ateliers
- Limitation du nombre de personnes dans les bureaux et espaces communs (espaces café, salles de réunion, réfectoire personnel posté LAC...)
- Réalisation du maximum de réunions à distance
- Respect de la distance d'un mètre dans les regroupements extérieurs, notamment autour des abris fumeurs
- Mise en place d'un marquage au sol (Accueil site, Restaurant d'entreprise)
- Mise en place d'un circuit piétons (flèches bleues) sur le site
- Mise en place de règles d'utilisation des véhicules sur le site (camion équipiers d'intervention, véhicule gardes armés)
- Mise en place d'un planning par direction lors de la plage de restauration méridienne de 11h30 à 13h30 pour diminuer le nombre de personnes présentes. (Disposition des chaises en quinconce pour garantir les mesures de distanciation)
- Création de barrières physiques de type écran plexi: Accueil, Restaurant d'entreprise pour le passage des plats et des couverts/pains après la caisse, mise sous blisters des plats des buffets salade et dessert
- En cas de difficulté d'application des règles de distanciation, étude du poste de travail et mise en place de dispositions spécifiques (EPI, organisation,...)



Recommandations nationales Ministère du travail 3/4

Mesures à prendre en cas de contamination ou suspicion de contamination



L'employeur doit veiller à protéger tous les salariés, présentant ou non des symptômes (fièvre et signes respiratoires, toux ou essoufflement). Comment ?

- · Renvoyer le salarié à son domicile
- · Appeler le 15 si les symptômes sont graves.
- · Informer les salariés qui ont été en contact étroit avec le salarié.
- · Nettoyer immédiatement les espaces de travail du salarié concerné.



Ministère du Travail - 2 avril 2020

- Sensibilisation des salariés en vue d'une détection rapide de signes Covid:
 - Rappel régulier aux salariés des consignes sanitaires de prévention (hauts parleurs site, intranet, flash de communication) + de la nécessité de surveiller les éventuels symptômes et les consignes associées:
 - En dehors du site, appel du médecin traitant et suivi de ses consignes + information de l'employeur
 - Sur site, en cas d'apparition des signes, Fiche réflexe de prise en charge d'un cas suspect Covid 19 avec isolement et appel du18
- Recensement des personnes ayant été en contact avec le cas suspect
- Mise en œuvre de tests de dépistage selon les préconisations de la médecine du travail
- Mise en place d'une procédure de nettoyage des locaux en cas de suspicion d'une personne atteinte par le virus Covid 19



Recommandations nationales Ministère du travail 4/4

Règles de nettoyage des locaux, sols et surfaces



- Équipement du personnel d'entretien :
 blouse à usage unique et gants de ménage
- Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés
- Le lavage et la désinfection humide sont à privilégier.
 - Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits ménagers compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers souris, téléphones, terminal ...
 - rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique.
 - 3. laisser le temps de sécher
 - 4. Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail, aérer la pièce quand c'est possible. Altendre de préférence plusieurs heures avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié malade (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte...). Utiliser pour cela des lingettes imbibées du produit de nettoyage habituel, en portant des gants de ménage. Laver ensuite les gants à l'eau et au savon, puis se taver les mains dès le retrait des gants.
- Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés



ATTENTION! Un risque peut en masquer un autre!

D'autres risques que le Covid-19 existent dans l'entreprise.
Les règles habituelles de santé et de sécurité pour les salariés sont de rigueur :
protection contre les chutes, contre les agents chimiques dangereux, équipements
collectifs et individuels, etc. (picto des panneaux de sécurité affichés dans les entreprises)

Ces risques peuvent même être accrus en raison de : nouvelles embauches, réaffectations, réorganisations du travail, surcharge de travail ! Soyez vigilants.

- Désinfection à minima 2 fois par jour: Digicodes, badgeuses, rampes, sas et coffres CERCA, poignées de portes des lieux communs (vestiaires, sanitaires, salles de réunion, couloirs, ...) et des bureaux
- Mise place d'affiche « Télétravail » sur les portes des bureaux inoccupés pour optimiser le temps de travail du personnel de nettoyage dans les zones à enjeux
- Mise à disposition de flacon d'1L de **gel hydroalcoolique** dans les différents points de passage du site (entrée de site notamment) et dans les ateliers + Distribution le 11 avril de **flacons individuels de gel hydroalcoolique**
- Prévention de la dissémination via les équipements : mise à disposition de produits de désinfection au poste
- Nettoyage des contrôleurs mains-pieds à chaque poste SPR
- Restaurant d'entreprise: Nettoyage des chaises et tables par les usagers après le repas à l'aide des lingettes mises à disposition



Exemples de mesures sanitaires générales prises sur le site : distance sanitaire (1/5)

DISTANCE SANITAIRE

Limitation au maximum des accès en ateliers

- Limitation du nombre de personnes dans les bureaux et espaces communs (espaces café, salles de réunion...)
- Réalisation des réunions à distance
- Respect de la distance d'un mètre dans les regroupements extérieurs, notamment autour des abris fumeurs
- Mise en place d'un marquage au sol à l'Accueil site et d'écrans de protection

EXEMPLES









Exemples de mesures sanitaires générales prises sur le site : déplacements (2/5)

DEPLACEMENTS SUR LE SITE	EXEMPLES
 Déplacements à pieds à privilégier via le circuit piétons mis en place afin d'éviter de se croiser (flèches bleues) Limitation des déplacements sur le site 	Parc hydrogene Gaz



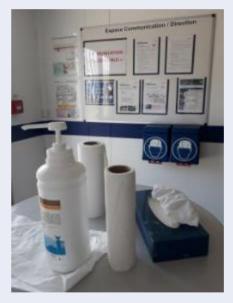
Exemples de mesures sanitaires générales prises sur le site : nettoyage (3/5)

NETTOYAGE

EXEMPLES

Désinfection 2 fois par jour

- Digicodes, badgeuses, rampes
- Poignées de portes des lieux communs (vestiaires, sanitaires, salles de réunion, couloirs...) et des bureaux
- Mise place d'affiche « Télétravail » sur les portes des bureaux inoccupés pour optimiser le temps de travail du personnel de nettoyage
- Mise à disposition de flacon d'1L de gel hydroalcoolique dans les différents points de passage du site.







Exemples de mesures sanitaires générales prises sur le site : restauration (4/5)

RESTAURANT D'ENTREPRISE

Mise en place d'un marquage au sol matérialisant la distance sanitaire dans le restaurant d'entreprise

Mise en place d'un planning par direction lors de la plage de restauration méridienne de 11h30 à 13h30 pour diminuer le nombre de personnes présentes.

Mise à sous blisters des plats des buffets salade et dessert, distribution des couverts et du pain après la caisse

Disposition des chaises en quinconce dans les lieux de restauration et suppression 1 chaise/2

Nettoyage des chaises et tables par les usagers après le repas à l'aide des lingettes mises à disposition

Réfectoire personnel posté (C1) limité à 10 personnes

EXEMPLES







Exemples de mesures sanitaires spécifiques en ateliers (5/5)

MESURES COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES EN ENTREE ET SORTIE DE ZONE

- Désinfection des zones de contact corporel possibles, une fois par poste.
 - Ex.: MIP 10, contrôleurs mains-pieds...
- Séparation des flux d'entrée / sortie :
 - Entrée par la Conversion (C1) et utilisation de la badgeuse C1
 - Sortie par le réfectoire personnel posté (C1) et utilisation de la badgeuse du bâtiment HE
- Sortie plus tôt de l'équipe sortante afin de ne pas croiser l'équipe montante (Vestiaire LAC)
- Limitation des entrées personnel non posté entre 12h & 13h
- Maintien d'une distance d'au moins 1 mètre lors des opérations d'habillage / déshabillage dans les vestiaires
- Affichage aux entrées de vestiaires froid et chaud pour respecter les distances sanitaires

EXEMPLES









Assemblée générale de la CLI – 19 novembre 2020

Communication « Coronavirus »

- Rencontre de la Direction avec les équipes
- Mise en place d'un picto « Coronavirus » afin que les salariés repèrent de suite les informations et consignes spécifiques
- Plus de 50 standards mis en place sur le site : marquages au sol, déplacements sur site...
- Flashs info Consignes et newsletter hebdo revenant sur ce qui se passe sur le site
- Espaces communication sur le site : affichage des gestes barrières, des flashs infos et des newsletters hebdo
- Rubrique dédiée sur l'Intranet Framatome et Romans pour garder le lien avec les salariés en télétravail et extranet Framatome pour le personnel Framatome n'ayant pas accès à l'intranet de son domicile et les entreprises extérieures
- Diffusion de consignes par haut-parleurs site 2 fois/jour









2. Retour en images sur les premières semaines de mobilisation entre mars et mai 2020

Semaine 1 : organisation de crise sanitaire

Du 16 au 22 mars 2020



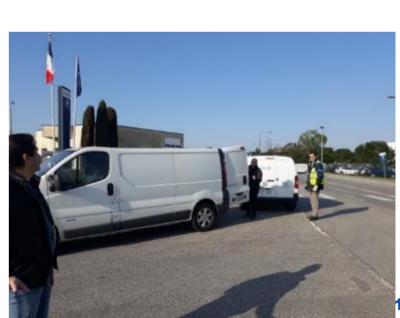
Organisation de crise

Renforcement des gestes barrières. A gauche: distance au restaurant d'entreprise

A droite : approvisionnement sur le site de matériels de protection et de gels hydroalcooliques avec notre framatome prestataire Vinci

La prise en charge des cas suspects s'organise. Ci contre : l'équipe santé/sécurité avec de gauche à droite les infirmières, le médecin du travail, le responsable sécurité (photo 2019)

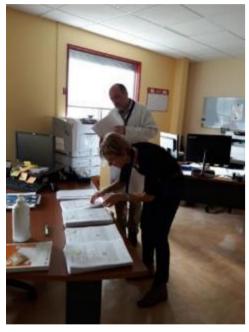




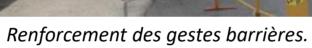


Semaine 2 : on accélère

Du 23 au 29 mars 2020









A gauche : circuit entrée-sortie aux combustibles de puissance A droite : protections plastiques au restaurant d'entreprise.

Adaptation des équipes :

A gauche : la Direction rédige et assure la distribution de 900 attestions de déplacement professionnel pour les salariés qui vont venir sur site. Le télétravail se développe pour les autres. A droite : l'atelier mécanique passe au régime 3x8





Semaine 3 : solidarité

Du 30 mars au 5 avril 2020



Solidarité entre sites Framatome. 18 cartons de gants sont partis à Framatome IB à Châlon sur Saône.





Solidarité entre les équipes du site. A gauche : renfort à l'atelier assemblages A droite : création et distribution de masques visières à l'ensemble du site par le Service Production des Laminés.





Solidarité avec les professionnels de santé locaux.

A gauche : don de matériels à l'hôpital et au collectif d'infirmières de Romans A droite : don de matériels à l'hôpital de Valence.

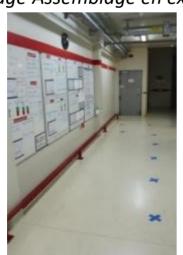


Semaine 4 : montée en puissance

Du 6 au 12 avril 2020



Les renforts par compagnonnage se poursuivent dans les ateliers pour poursuivre l'activité. Le dialogue est permanent pour adapter nos organisations. A gauche : renfort atelier Laminés / au milieu : renfort atelier pastillage / à droite : la direction rencontre une équipe Crayonnage Assemblage en extérieur.



Renforcement des mesures barrières.

A gauche : marquage au sol de la distance sanitaire en ateliers



Renforcement des mesures barrières.

A gauche : chaque semaine les chefs de service récupèrent le matériel pour distribuer à leurs équipes



Semaine 5 : ancrage des nouvelles habitudes

Du 13 au 19 avril 2020

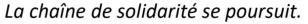


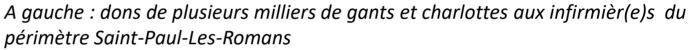
Mesures barrières : on continue à renforcer avec des marquages

Le rôle déterminant des fonctions supports.

A gauche : le service MQSSE enregistre les nouveaux standards, les formations des salariés en renfort... Au centre : le service informatique veille sur les réseaux pour favoriser le télétravail à la cybersécurité A droite : les gardiens veillent à la sécurité du site







A droite : remise d'un lot à la responsable magasins généraux de l'hôpital et EHPAD du pays de Saint-Marcellin.



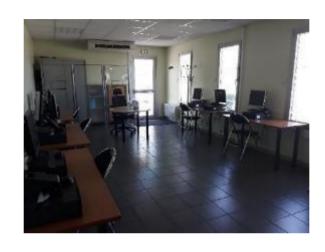


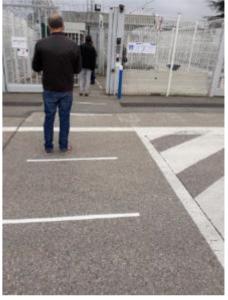




Déconfinement : 50 nouvelles règles COVID sur le site







Remontée progressive des activités en poursuivant le renforcement des mesures barrière.

A gauche : mise en place de protection plexiglass au bâtiment accueil / à droite : marquage de la distance sanitaire au sol devant l'entrée site / au milieu : respect de la distance sanitaire dans la salle informatique du bâtiment accueil en vue de la reprise des formations accueil sécurité.



Sensibiliser aux 50 nouveaux standards COVID-19 mis en place sur le site.

A gauche : première sensibilisation

A droite : la plaquette expliquant les différentes mesures mise en place sur site.



Conclusion



- Mobilisation de tous pour assurer la livraison de nos clients
- Adaptabilité
- Organisation mise en place pour assurer :
 - ✓ une réduction des effectifs sur site
 - ✓ et adapter les rotations dans le respect de nos règles de sûreté-sécurité et protection des salariés
- Solidarité entre équipes, entre sites Framatome et avec les professionnels de santé locaux



21

framatome

Merci

